

NOVEMBRE 2020

**LES DONNÉES D'ACTIVITÉ 2019
DES CONSEILLERS EN
INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

amf-france.org

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



INTRODUCTION

Les grands thèmes traités dans ce document sont les suivants :

1. Panorama d'ensemble
2. Les spécificités des acteurs par métier

Source

Dans le cadre du suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les CIF. Ces fiches contiennent des informations quantitatives et qualitatives qui font l'objet d'une synthèse annuelle. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie par les déclarants, certaines inexactitudes peuvent subsister.

1. PANORAMA D'ENSEMBLE

1.1. CONSTATS D'ENSEMBLE

Les constats de la présente étude sont établis à partir du traitement de 4 946 Fiches de Renseignements Annuels des conseillers en investissements financiers (FRA CIF), couvrant l'essentiel de l'activité des 5 428 CIF inscrits à l'ORIAS à fin 2019. L'étude porte sur les données d'activité 2019 de ces acteurs et sur des comparaisons avec les éléments analogues collectés au cours de l'année précédente.

En préambule, il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose en particulier l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière.

La réglementation CIF couvre les prestations visées à l'article L. 541-1 du code monétaire et financier soit le conseil en investissement¹ portant sur les instruments financiers², le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement, le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers ainsi que les autres activités de conseil en gestion de patrimoine, non régulées par ailleurs, qui seraient exercées par les CIF.

Dans le cadre de la présente étude, il sera fait référence au chiffre d'affaires total des cabinets pour désigner la totalité de leur activité, ci-après « CA toutes activités », mais également à la part du chiffre d'affaires relevant de la réglementation CIF, ci-après « CA CIF », telle que déclarée par les acteurs³.

Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

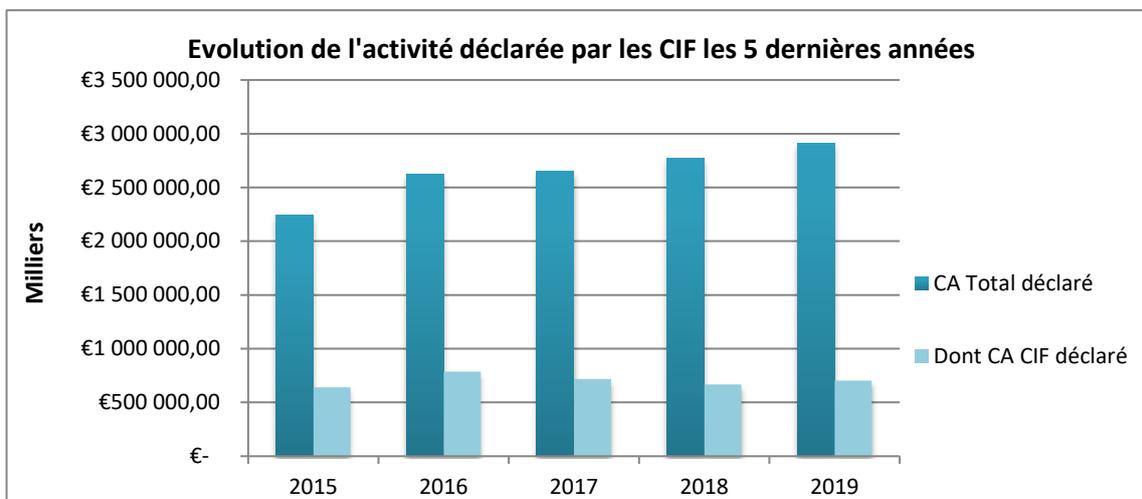
Les répondants ont déclaré un chiffre d'affaires total de 2,90 milliards d'euros, au sein duquel 683 M€ ont été déclarés au titre de l'activité CIF, soit 24 % de l'activité. Ce chiffre d'affaires CIF est en légère progression par rapport aux données de l'année précédente au cours de laquelle les 4 692 cabinets ayant retourné leur FRA avaient collectivement déclaré un chiffre d'affaires total de 2,77 milliards d'euros, dont 669 M€ pour l'activité CIF, soit 24% de l'activité.

Si le chiffre d'affaires total des CIF a régulièrement progressé au cours des 5 dernières années, le chiffre d'affaires déclaré pour l'activité de CIF a été plus volatile et 2019 enregistre une légère remontée de 2,2 % après deux années de baisse.

¹ Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

² Actions, obligations, parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPR, FIP, SCPI,...), contrats financiers (options, futures, swaps, CFD, ...).

³ Le CA CIF correspond à l'estimation faite par les acteurs de la part de leur activité relevant du périmètre des prestations soumises à la réglementation CIF.



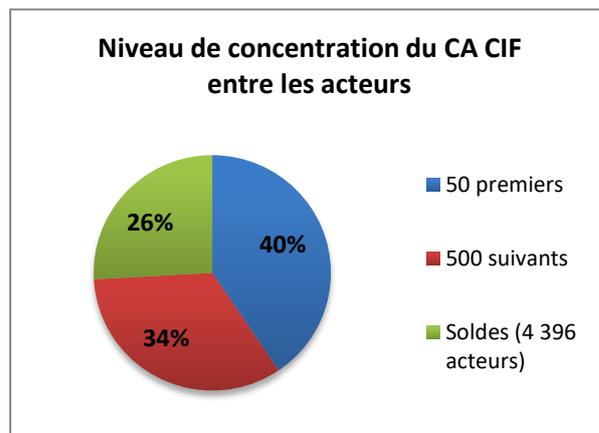
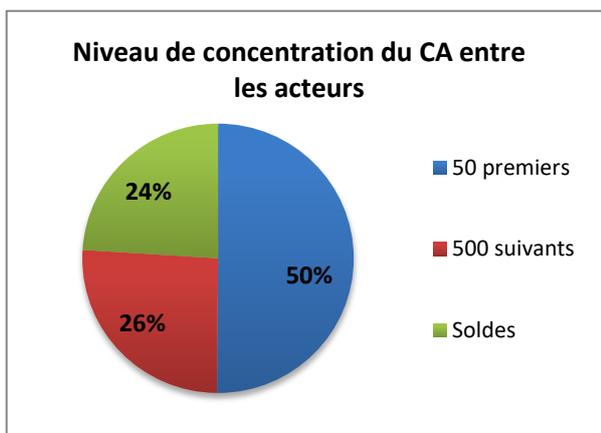
Les données statistiques sur la dernière période ont été les suivantes :

(en K€)	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Exercices comptables						
TOTAL	2 774 609	2 895 756	668 965	683 431	24%	24%
Moyenne du CA des cabinets	595	585	144	138		
Médiane du CA des cabinets	145	136	15,6	16,5		

Le chiffre d'affaires moyen des acteurs a légèrement baissé, de 595 K€ en 2018 à 585 K€ en 2019, soit -1,6% pour ce qui concerne l'ensemble de l'activité des cabinets. Tout comme, la part du chiffre d'affaires relevant de l'activité de CIF sur cette même période, dont la moyenne a également baissé en passant de 144 K€ en 2018 à 138 K€ en 2019. En revanche, sa médiane passe de 15,6 K€ à 16,5 K€. 79 % de ce chiffre d'affaires est constitué par des commissions et 21 % par des honoraires.

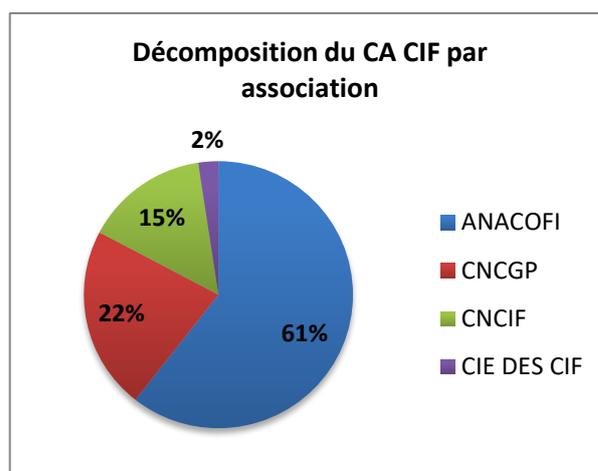
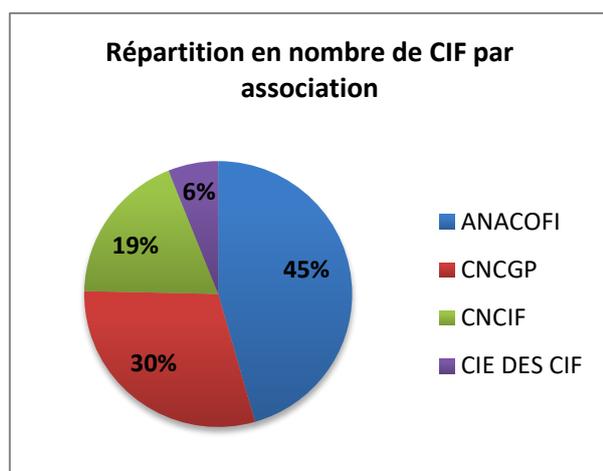
Forte concentration de l'activité au sein des premiers acteurs

L'activité est fortement concentrée au sein des premiers acteurs.



□ Répartition par association professionnelle de CIF

Toute entité CIF doit adhérer à une association professionnelle agréée par l'AMF. Cette association est chargée de la représentation collective, de la défense des droits et intérêts de ses membres ainsi que de missions de suivi et de régulation de ces acteurs.



□ Les effectifs

➤ Les effectifs déclarés par les cabinets sont en baisse par rapport à l'exercice précédent compte tenu du départ d'acteurs significatifs du conseil en haut de bilan. Les nouvelles entrées d'acteurs dans la profession ne permettent pas de compenser cette baisse. Les effectifs s'élèvent à 13 081 personnes, soit une baisse de 1066 personnes. L'effectif moyen par cabinet reste stable avec 3 personnes par cabinet.

➤ Parmi ces effectifs, le nombre de dirigeants et de « salariés CIF »⁴ s'élève à 7 392 personnes contre 7 035 en 2018. Pour rappel, ces derniers sont soumis à des conditions d'accès à la profession⁵ ainsi qu'une obligation

⁴ Il s'agit des salariés fournissant des prestations de conseil en investissements.

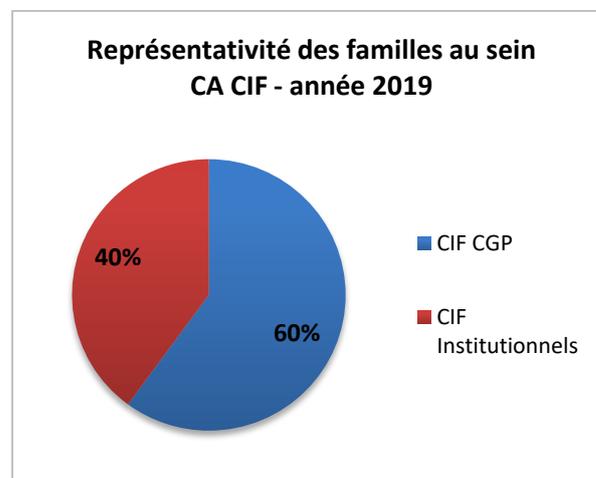
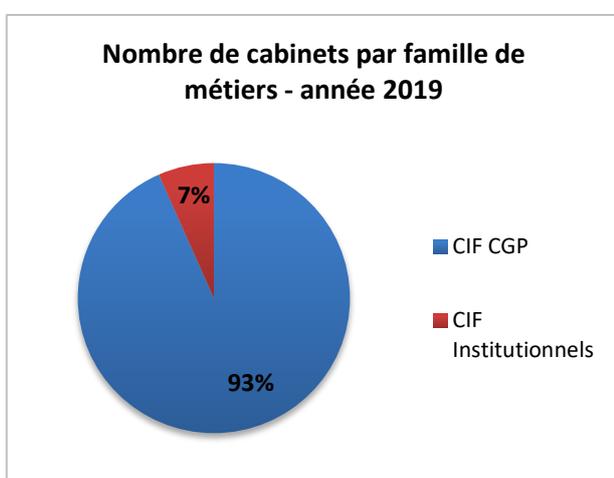
⁵ Les conditions d'accès sont vérifiées par l'ORIAS pour les dirigeants et par les cabinets eux-mêmes pour les salariés.

de formation continue sur la réglementation CIF⁶.

1.2. LES METIERS EXERCÉS

➤ Les informations recueillies des acteurs⁷, en particulier leur positionnement en termes de métier, ont permis de les regrouper en deux familles de métiers suivant que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine, ci-après « CIF CGP », ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, ci-après « CIF Conseils aux institutionnels et SGP ».

➤ Répartition par métier des acteurs



2. LES SPECIFICITES DES ACTEURS PAR METIER

2.1. LES CIF CGP

Cette catégorie regroupe les cabinets exerçant une activité globale de conseil en gestion de patrimoine. Au titre de la présente campagne, 4 618 cabinets se sont déclarés CIF CGP (4 295 lors de l'exercice précédent).

□ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF CGP

(en K€)	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2018	2019	2018	2019	2017	2018
Exercices comptables						
TOTAL	2 005 629	1 872 72	501 112	410 546	25%	22%
Moyenne du CA des cabinets	463	405	116	88		
Médiane du CA des cabinets	141	125	15	14		

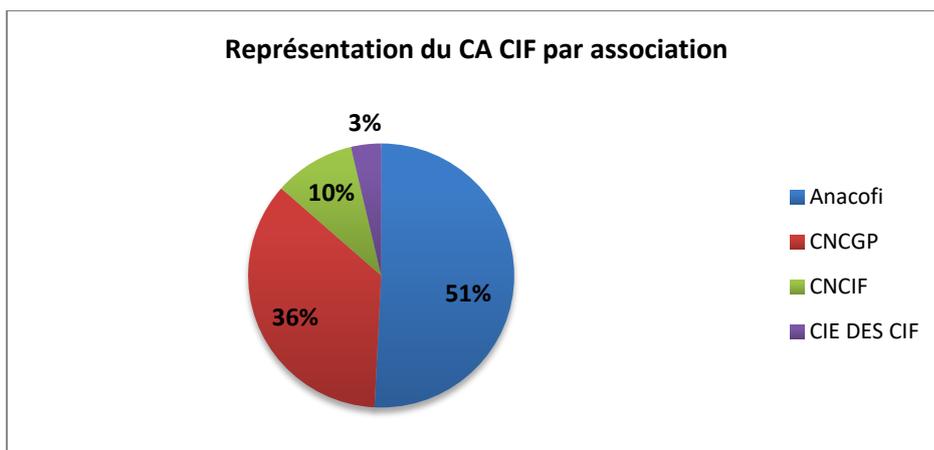
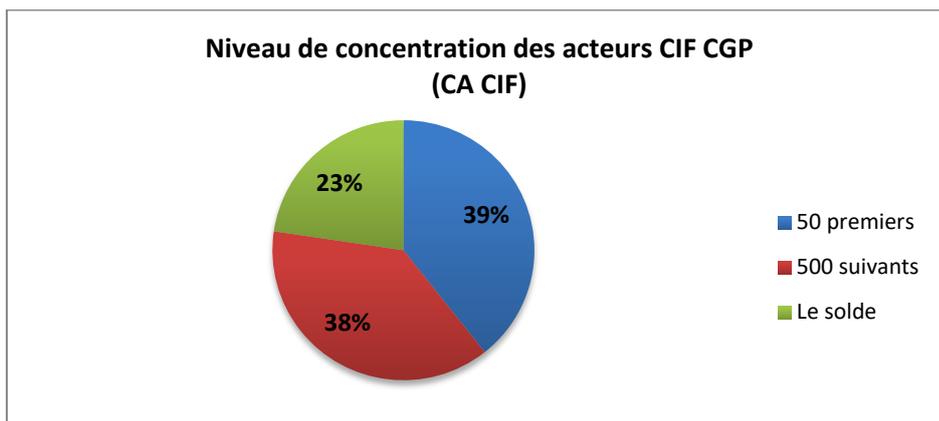
⁶ L'obligation de formation continue est assurée par les associations professionnelles CIF.

⁷ Les acteurs ont été amenés à se positionner selon leur appréciation de la catégorie de métier la plus pertinente à laquelle chacun estimait appartenir. Ils ont, en outre, présenté les grandes lignes de leur activité.

La part moyenne du chiffre d'affaires CIF masque de fortes disparités entre les acteurs CIF CGP. 19% des CIF CGP n'ont déclaré aucune activité CIF sur l'exercice 2019 tandis que 10% des CIF CGP déclarent réaliser plus de 80% de leur chiffre d'affaires au titre de l'activité de CIF.

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF CGP est concentrée au sein des premiers acteurs.



□ Structure de rémunération

Les CIF indépendants, 6% des CIF, ne peuvent recevoir aucune rétrocession et sont donc exclusivement rémunérés par les honoraires perçus. Les CIF non indépendants sont rémunérés principalement par des rétrocessions de droits d'entrée et de frais de gestion et accessoirement par des honoraires. Les rétrocessions représentent 84% du chiffre d'affaires CIF, contre 88% en 2018, et les honoraires 16%.

Par ailleurs, les acteurs ont déclaré au total une collecte de 7,7 Md€ et un encours suivi à la clôture de l'exercice 2019 de 46,4 Md€ comme indiqué ci-avant.

Ainsi, à partir de ces données, les taux de rétrocessions moyens reconstitués s'élèvent pour les droits d'entrée à 3,28% et les frais de gestion à 0,33%, ils étaient respectivement à 3% et 0,33% l'exercice précédent.

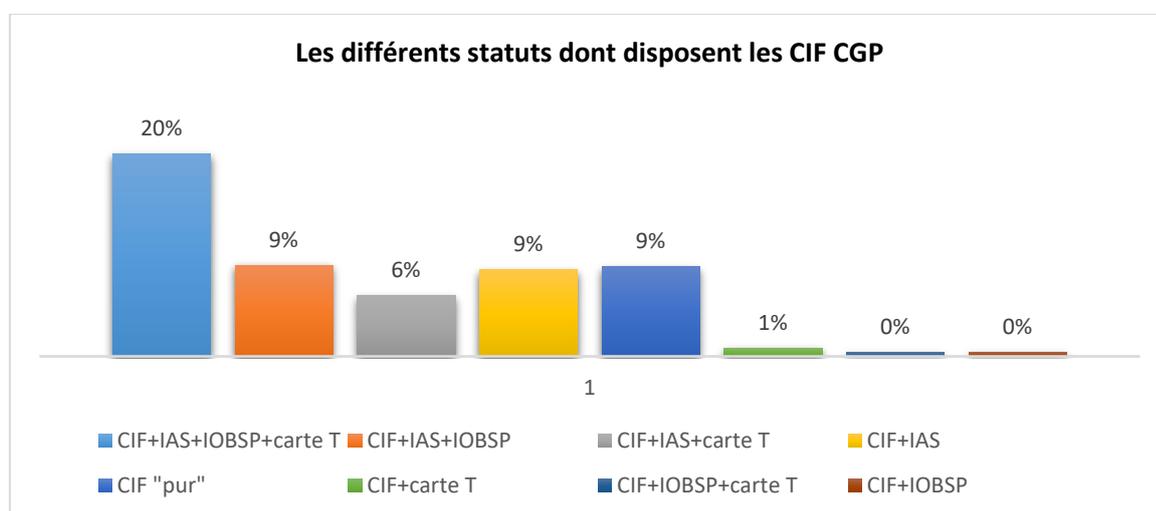
□ Ecosystème des acteurs

Au total 590 CIF ont déclaré faire appel à des démarcheurs/apporteurs d'affaires qui ont représenté des effectifs de 5 615 personnes.

Les CIF CGP peuvent aussi faire le choix d'adhérer à un réseau commercial ou de s'unir à un groupement en vue d'une mutualisation de services et/ou de partage d'expériences. Au total 1 405 cabinets ont indiqué appartenir à un réseau ou un groupement, soit 30% des CIF CGP.

□ Autres statuts des CIF CGP

Généralistes du conseil en gestion de patrimoine, 91 % de ces cabinets CIF CGP ont déclaré disposer d'autres statuts soit : intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS ou disposer de la carte de transaction immobilière (carte T). Le graphique ci-dessous présente quelques combinaisons de statuts des CIF CGP.



De plus, 44% des CIF CGP, soit 1 962 cabinets, ont également déclaré être titulaires de la compétence juridique appropriée (CJA) qui permet de dispenser des consultations juridiques et de rédiger des actes lors des missions effectuées dans le cadre de leur activité principale.

□ Réalisation de l'activité de conseil

Concernant leur activité CIF, les CIF CGP ont déclaré avoir fourni les prestations suivantes :

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir fourni ces services	% des CIF CGP	Rappel exercice 2018
Conseil sur instruments financiers	2 700	58%	61%
Conseil sur services d'investissements	789	17%	18%
Conseil sur les « autres produits de placements »	936	21%	20%
Non renseigné	193	4%	

Concernant l'offre de produits et de services, les acteurs ont mentionné :

- Disposer en moyenne de 7 partenariats avec des fournisseurs d'instruments financiers et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice 10 instruments financiers différents (respectivement 7 et 10,4 en 2018),
- Disposer en moyenne de 2 partenariats avec des fournisseurs de services d'investissements et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice 1,9 services d'investissements différents (respectivement 2,1 et 2,2 en 2018),
- Disposer en moyenne de 1,3 partenariat avec des fournisseurs « d'autres placements financiers », c'est-à-dire autres que des instruments financiers, tels que les biens divers, et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice 1,9 « autres placements financiers » différents (respectivement 1,5 et 2 en 2018).

Instruments financiers traités

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir conseillé ces produits	% des CIF CGP	Rappel 2018
Actions	1 359	29%	31%
Actions Etrangers	282	6%	7%
Titres de créances	1 129	24%	26%
Titres de créances Etrangers	303	7%	7%
Parts ou actions OPC	3 125	68%	70%
Parts ou actions d'OPC Etrangers	955	21%	21%
Contrat financiers	165	4%	3%
Contrat financiers Etrangers	45	1%	1%

2.2. LES CIF CONSEILS AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉS DE GESTION

Cette catégorie regroupe les CIF qui accompagnent les investisseurs institutionnels tels que les fondations, les caisses de retraite ou compagnies d'assurance dans le suivi de leurs investissements sous la forme d'audit, appels d'offres, recommandations, mais également ceux qui interviennent exclusivement auprès de sociétés de gestion ou de fonds en matière de recommandations d'investissement ou encore les acteurs en charge de conseiller d'autres intermédiaires financiers comme par exemple une plateforme B to B en matière de produits structurés.

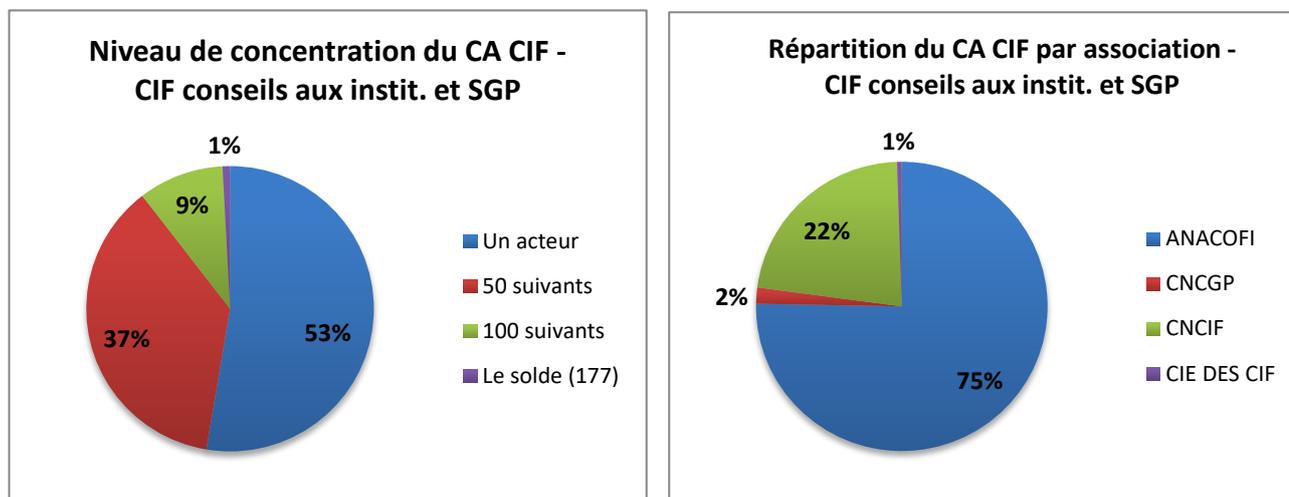
Au titre de la présente campagne, 328 acteurs sont déclarés comme CIF Conseils aux institutionnels et SGP, contre 260 lors de l'exercice précédent.

<i>(en K€)</i>	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Exercices comptables						
TOTAL	646 849	1 023 584	125 297	272 885	19%	27%
Moyenne du CA des cabinets	2 497	3 120	485	831 967		
Médiane du CA des cabinets	223	206	74	51		

□ Niveau d'activité des acteurs

Le CA a fortement augmenté cette année pour les CIF Conseils aux institutionnels et SGP tant pour l'ensemble des activités, hausse de 58 %, que pour l'activité CIF, augmentation de 118%. Cela est pour l'essentiel dû au transfert, en 2019, d'un acteur important de la catégorie des CGP vers celle des CIF réalisant des conseils aux institutionnels et aux sociétés de gestion.

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle



Comme l'ensemble de la population, l'activité des CIF Institutionnels est concentrée au sein des premiers acteurs, 53% du CA CIF de cette catégorie est réalisé par un acteur, 37% par les 50 acteurs suivants.

□ Structure de rémunération

La structure de rémunération de ces acteurs est majoritairement sous forme de rétrocession de commission, soit 72%, le solde étant constitué d'honoraires, étant rappelé que ces deux types de rémunérations ne sont pas toujours cumulativement présentes chez ces acteurs.

□ Autres statuts des CIF Conseils aux institutionnels et SGP

Les CIF Conseil aux institutionnels réalisent des prestations relevant également d'autres statuts tels qu'intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS ou disposer de la carte de transaction immobilière (carte T). Contrairement aux CIF CGP, la part des CIF Institutionnels disposant uniquement du statut de CIF s'élève à 58% des CIF de cette catégorie, contre 9% pour les CIF CGP.

8% des CIF Institutionnels disposent des statuts d'IAS et d'IOBSP. Ce pourcentage est également de 8% pour les CIF disposant du statut d'IAS.